



Lévis, jeudi, 19 décembre 2019

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS EN INSTALLATIONS – 19-06

Objet : Indexation du montant de la contribution parentale, difficultés à joindre les bureaux administratifs du CPE-BC par téléphone, vœux de Noël

Bonjour à vous, chers parents,

Ce communiqué traite de trois sujets différents. Je vous invite à en prendre connaissance :

Indexation du montant de la contribution réduite parentale

Veillez prendre note que le tarif de la contribution parentale sera indexé à 8,35\$ par jour, à partir du 1^{er} janvier 2020, tel que l'indiquent les documents que nous a transmis le ministère de la Famille. Vous trouverez un extrait dans l'encadré ci-dessous :

*Madame,
Monsieur,*

Indexation de la contribution réduite le 1^{er} janvier 2020

Les articles 2.1 et 5 du Règlement sur la contribution réduite (RCR) prévoient que les montants pour la contribution de base et les deux paliers de la contribution réduite applicables aux fins du calcul de la contribution additionnelle sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année.

Suivant la formule d'indexation prévue au RCR, à partir du 1^{er} janvier 2020, le montant de la contribution de base sera de 8,35 \$ par jour par enfant. Un avis à cet effet paraîtra le 28 décembre 2019 dans la Gazette officielle du Québec.

Les documents du ministère de la Famille (notamment, le modèle d'entente de services de garde subventionnés) seront mis à jour dans le site Web pour le 1^{er} janvier 2020.

Comme prévu à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, lorsqu'il y a indexation de la contribution de base, le total des sommes à déboursier est modifié de plein droit en conséquence. Vous n'avez donc pas besoin de signer de nouvelles ententes de services de garde subventionnés au 1^{er} janvier 2020 pour demander aux parents de verser le nouveau tarif.

Difficultés à joindre les bureaux administratifs du CPE-BC par téléphone

Certains d'entre vous nous rapportent, depuis quelques semaines, des difficultés pour rejoindre le CPE-BC par téléphone.

Pour faire suite à vos signalements, nous avons pris information auprès de notre fournisseur en téléphonie IP.

La problématique vient du fait que le CRTC a décidé de s'attaquer, en décembre 2018, aux appels indésirables qui inondent les foyers canadiens, en bloquant les numéros qui dépassent 15 chiffres ou qui sont masqués (confidentiels ou cachés).

Donc, des vérifications devront être faites par les personnes ayant des difficultés à nous joindre auprès de leur compagnie respective.

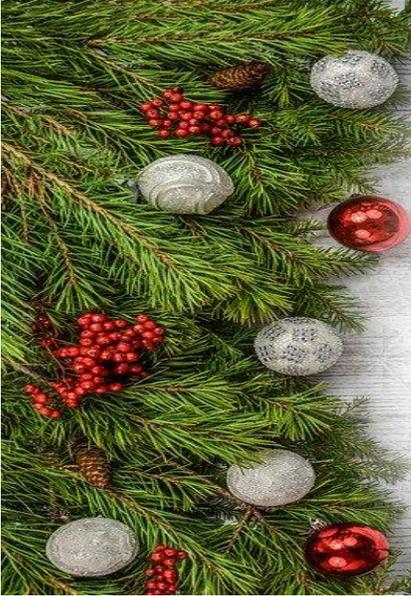
Pour plus d'information, merci de vous référer aux 2 articles suivants :

<https://crtc.gc.ca/fra/archive/2018/2018-484.htm>

<https://www.lapresse.ca/affaires/economie/medias-et-telecoms/201812/19/01-5208664-le-crtc-veut-sattaquer-aux-appels-indesirables.php>

Merci de votre attention!

Joyeuses Fêtes!



Je profite de ce communiqué pour vous transmettre mes meilleurs vœux pour un temps des fêtes rempli d'amour et de petits bonheurs, et une Nouvelle Année qui comblera vos attentes.

Merci de la confiance témoignée à notre équipe!

*Joyeux Noël!
Bonne Année!*

Martin Demers, Directeur général